

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2017-15
du 19 Mai 2017**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec Mme SEVE Josette, à compter du 1^{er} novembre 2013,
- Vu l'indice de référence des loyers, du 1^{er} trimestre 2017,

DECIDE

Article 1 : Le montant du loyer du T2 situé 8, Place de l'Eglise à YZERON, occupé par Mme SEVE Josette, est porté à 409.46 € à compter du 1^{er} juillet 2017.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le :

Transmis en Préfecture le

